

COMMUNE de CORBEILLES

\*\*\*\*\*

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2021 – 20h00

L'an 2021, le 26 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal, 3 rue du château, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire.

Présents

- Mme BERNARD Françoise,
- M. CONSTANT Daniel,
- Mme MARTIN Isabelle,
- M. LELIEVRE Joël,
- Mme CHARBONNIER Sandrine,
- M. FRINGARD Jean-Claude,
- Mme BRUN Michelle,
- M. MARTIN Laurent,
- Mme RAGOT Carine,
- Mme RAQUIN Béatrice,
- M. SIMEANT Jean-Philippe,
- Mme RAKOTOVAO Harisoa,
- Mme LAMARGOT Nathalie,
- M. DIVOUX Jérôme,
- M. JOUHANNET Brendan,
- M. LECLAND Jacky.

Excusés ayant donné procuration

- Mme MAISON Sophie à M. CONSTANT Daniel.

Absents

- M. DOS SANTOS Philippe

Secrétaire de séance

- Mme BRUN Michelle

\*\*\*\*\*

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Août 2021

Le Conseil Municipal, APPROUVE à :

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2021 est approuvé à l'UNANIMITE.

\*\*\*\*

### 1°) 2021-10-xxx Objet : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DE LA MARPA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la construction de la MARPA, qui a démarré en 2017, et afin d'obtenir les dernières subventions, il convient d'approuver le plan de financement final de la MARPA.

Après discussion auprès du Conseil Municipal, certains points financiers doivent être retranscrits notamment l'assurance dommages ouvrages.

Il semble préférable de reporter la présentation du plan de financement lors du prochain conseil.

\*\*\*\*\*

### 2°) 2021-10-030 Objet : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE S.P.A.N.C.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.  
**(1)**

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport 2020 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif pour la commune de Corbeilles réalisé par la CC4V.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

\*\*\*\*\*

### 3°) 2021-10-031 Objet : ADOPTION DU RPQS ASSAINISSEMENT 2020

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



#### 4°) 2021-10-032 - Objet : **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA CC4V**

La Communauté de Communes des 4 Vallées réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences  
Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement au maire des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

Un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport d'activités 2020 de La Communauté de Communes des 4 Vallées

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

\*\*\*

#### 5°) 2021-10-033 Objet : **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 = 1 421 794,61 €

Dont crédits afférents au remboursement de la dette = 45 406,16 €

Limite des crédits : (1 421 794,61 € - 45 406,16 €) / 4 = **344 097,11 €**

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de **344 000 €**, se décomposant au chapitre comme suit :

Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	20 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	170 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	154 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de **344 000 €**, se décomposant au chapitre comme suit :

Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	20 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	170 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	154 000 €

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

\*\*\*\*

**6°) 2021-10-034 Objet : Annulation des loyers de l'association LAC pour les locaux 23 rue de la Gare pour la période de Novembre 2021 à Janvier 2022 inclus dans le cadre de la COVID 19**

Compte tenu des difficultés financières engendrées par la crise sanitaire contre la COVID 19, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'annulation des loyers de l'association LAC (Loisirs Animation Culture) pour 2021 et début 2022, loué à la commune au 23 rue de la Gare. Local dans lequel l'association entrepose ses décors et costumes pour les spectacles qu'elle organise.

Dans cette période d'incertitude sur le devenir des associations, il nous semble important que la collectivité puisse soutenir et faciliter la continuité de leurs activités.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de ne pas émettre de titres pour les loyers de **Novembre 2021, 260.49 €, Décembre 2021, 260.49 € et Janvier 2022, 262.64 €**, soit un montant de **783.62 €uros**.

Au-delà de cette période, de nouvelles dispositions seront prises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** et **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la suspension des loyers dus par l'association pour la période de **Novembre 2021, 260.49 €, Décembre 2021, 260.49 € et Janvier 2022, 262.64 €**, soit un montant de **783.62 €uros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote cette délibération :

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



## AFFAIRES DIVERSES

### M. CONSTANT Daniel

#### **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

La relecture de ce document est faite en ce moment par Madame le Maire et les adjoints.  
Un groupe de travail est proposé à cet effet pour les membres de la commission Sécurité – PCS le **jeudi 25 novembre 2021 – 18h30**, salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.  
La validation du PCS sera présentée au conseil municipal de fin d'année ou début d'année 2022.  
Les membres sollicitent s'intégrer à l'élaboration du dit document. M. Constant et Mme le Maire précisent que la Garde Champêtre a réalisé un support de travail qui sera présenté à la commission.

#### **Assemblée Générale JUDO**

La reprise de la saison est positive : 11 adultes et 30 enfants. Pas simple pour ce club de redémarrer son activité après un confinement total.

#### **Cérémonie du 11 novembre**

Commémoration départ 11h15 de la Mairie en direction du monument aux morts. Les anciens combattants, les pompiers, gendarmes et l'Harmonie de Corbailles seront présents.  
A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la population sous un chapiteau, Place St Germain.

#### **Paris-Nice Cyclo**

Le 15 juin prochain nous accueillerons la course de Paris-Nice Cyclo et nous serons ville de ravitaillement. L'organisation de la course prend tout en charge. En ce qui concerne la commune nous mettrons à la disposition de l'organisation des barrières de police pour parquer les vélos et mettrons sous la halle une dizaine de tables.

#### **Occupation du domaine public**

Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans titre l'y autorisant (article L 2122-1 CG3P). - L'occupation ou l'utilisation du domaine public ou de ses dépendances ne peut être que temporaire (article L 2122-2 CG3P).  
L'autorisation d'occupation présente un caractère précaire et révocable (article L2122-3 CG3P). - Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sauf cas de dérogations fixées par la loi (article L 2125-1 CG3P).  
Il y a une obligation de faire payer les occupations du domaine public qu'occupe les commerces à l'année.  
Une tarification sera soumise à l'assemblée lors d'un prochain conseil pour délibération.

#### **Crèche vivante**

A la demande de l'équipe d'animation pastorale, nous donnons l'autorisation d'organiser le 24 décembre sous la halle à partir de 17h30 une crèche vivante avec les enfants du catéchisme.

#### **Communication**

Une commission communication est prévue le **16 novembre 2021 à 18h30** pour débattre du chemin de fer et de la pagination du bulletin municipal. Une demande a été faite aux différentes associations afin d'établir leur souhait de parution.

Une nouvelle chargée de communication a été recrutée au sein de la CC4V afin de développer la diffusion de l'information à toutes les communes membres.

#### **Téléthon**

Nettoyage des voitures par les pompiers, M. Lelièvre souhaite une réflexion sur le nettoyage et l'évacuation des eaux chargées.

**Mme MARTIN Isabelle**

**Conseil d'école du 21/10/21**

La rentrée s'est bien déroulée le 2 septembre avec une nouvelle directrice Mme Léonie Lamblin et une équipe enseignante stable.

L'effectif total en baisse est de 147 élèves sur 7 classes (50 élèves en maternelle et 97 en élémentaire) : 19 PS, 14 MS, 17 GS, 17 CP, 24 CE1, 22 CE2, 15 CM1 et 19 CM2

Le protocole sanitaire de niveau 2 (niveau jaune) à la rentrée est passé au niveau 1 (niveau vert) le 04 octobre : port du masque plus obligatoire dans les espaces clos pour les enfants en élémentaire (les enseignants et le personnel communal doivent encore le porter) et dorénavant, lorsqu'un enseignant est absent, les élèves peuvent être répartis dans les autres classes sans que les parents soient obligés de les ramener avec eux.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer (fermeture de 3 ou 4 classes depuis la rentrée).

Au cours de l'été :

- Installation d'un Tableau Blanc Interactif TBI dans une classe,
- Suite des travaux de peinture d'une classe et du couloir en élémentaire, du bureau des Atsem et de l'atelier.

Projets d'investissement :

- Changement des huisseries et fenêtres en fin d'année ou début année prochaine et réaménagement de la cour de maternelle (durant les vacances scolaires).

Election des représentants de parents d'élèves :

- Une seule liste, la FCPE gagne 7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants ;  
Sur 116 votants (201 électeurs au total), 80 suffrages exprimés et 36 bulletins blancs et/ou nuls (57,71 % de participation).

**Repas de l'Amitié du 19 septembre 2021**

120 participants avec contrôle du Pass Sanitaire (environ 180 personnes habituellement).

Le repas préparé par Abeille Royale avec une nouveauté cette année : animation musicale qui a beaucoup plu. Les retours sont très positifs.

A noter : participation de 11 personnes du Conseil Municipal très appréciée par la population.

**Projet de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et + :**

En partenariat avec la Mutualité Française dans le cadre de son projet « Le plaisir de bien vieillir, votre santé personnalisée ». Une journée repérage (de dépistage individuel) est organisée le mardi 23 novembre 2021 à la MARPA (vision, audition, glycémie, tension, alimentation).

Elle sera suivie d'ateliers santé (corps et mémoire, ateliers numériques, atelier alimentation...) tout au long de l'année 2022.

**Rencontre du 25 octobre avec Madame BESNARD, Pharmacienne à Corbeilles**

Etat des lieux : 10 médecins sont partis 2 à Bellegarde, 2 à Beaune, 2 à Ladon, 1 à Corbeilles 2 à Beaumont, 1 à Boiscommun.

Il reste 1 médecin à Corbeilles 1 à Beaune et ½ à Bellegarde.

Afin de pallier à ce désert médical, nous rencontrons cette semaine un prestataire au vu de préparer un film afin de promouvoir Corbeilles et ses environs.



### **CC4V – Enfance/Jeunesse**

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est ouvert les deux semaines de vacances de la Toussaint et la première semaine des vacances de Noël.

Espace Jeunesse est ouvert les deux semaines de la Toussaint et la deuxième semaine de Noël. Ces informations sont sur le site de la CC4V et également sur Panneau Pocket.

### **M. LELIEVRE Joël**

#### **Travaux Avenue de Bordeaux**

Ils se sont déroulés du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2021 comme prévu. Les bordures déplacées pendant les travaux ont été reprises par Eiffage.

Le département a mis un comptage en place depuis environ une semaine

#### **Rénovation des menuiseries du groupe scolaire**

Le marché se décompose comme suit

- Société MPO pour un montant de	134 753.41 €
- BTP Concept M. Fouchard Prestation maîtrise d'œuvre	8 760.00 €
- Mission contrôle technique	3 000.00 €

La réalisation des travaux est prévue pour les vacances scolaires de fin d'année.

#### **Chaufferie bois**

Elle a été remise en marche le 11 octobre pour la période hivernale. Nous envisageons réenclencher le 1<sup>er</sup> octobre pour les années prochaines.

#### **Aménagement de l'espace entre la chaufferie, la piscine et le centre socio culturel**

Un accès du centre socio culturel à la piscine a été réalisé par les Ets Clément, la portion côté piscine sera prise en charge par la CC4V.

#### **Panne de la sirène des pompiers**

Une entreprise est intervenue pour détecter la panne, un contacteur est à remplacer.



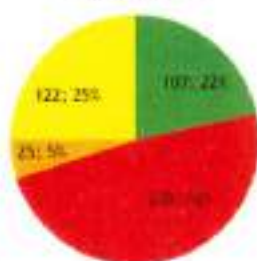
## Diagnostic de l'Eclairage public

ERGIE  
lapt

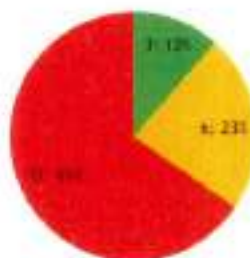


CORBEILLES EN GATINAIS 1 570 habitants					
Nombre de foyers lumineux	492	Voirie éclairée	16,9km	Nombre d'armoire de commande	26
Nombre d'habitants par foyer	3,2	Espacement moyen	34m	Profil nocturne	Extinction de 23h à 6h
Puissance moyenne par foyer	100W	o/h	5	Système de commande	13 cellules 13 calculateurs astrologiques

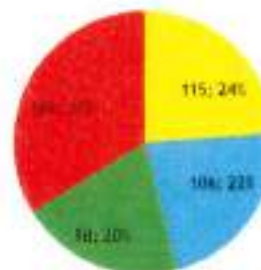
URGENCES DE RENOVATION LUMINAIRES



VETUSTE DES ARMOIRES



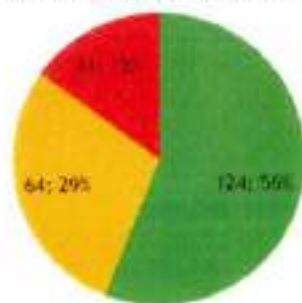
TYPE DE SOURCES



m



ETAT DES CANDELABRES



■ BON ■ MOYEN ■ VETUSTE

TERRE AU MÂT



■ CONFORME ■ NON CONFORME



N° de l'opération	Action préconisée	Quantité	Prix unitaire HT (€)	Quantité en Réserve (à l'usage de la commune)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	Coût initial moyen HT	Estimation HT	Ratio sur investissement	
<b>ETAPE 1 (dons les 3 ans)</b>												
1	Appareil de surveillance vidéo	225					1 700	2 025				
2	Remplacement des luminaires de code de couleur BT	352	27 700	18 000	9 720 000	11 692 000	11 692 000	11 692 000	750	122 000	10	
3	Remplacement des luminaires HT de T4/T5	76	22 000	3 800	1 672 000	1 964 000	1 964 000	1 964 000	750	52 000	10	
4	Mise en place d'un système de gestion de l'énergie à la place des cellules	10	0	100	0	0	0	0	0	0		
<b>TOTAL 1 ETAPES HT en HT</b>							<b>16 320</b>			<b>183 000 €</b>	<b>13</b>	
<b>ETAPE 2 (dons les 10 ans)</b>												
5	Mise en place des luminaires à basse consommation	75	2 700	1 575	202 500	243 000	243 000	243 000	750	30 750	10	
<b>TOTAL 2 ETAPES HT en HT</b>							<b>1 040</b>			<b>10 710 €</b>	<b>10</b>	
<b>ETAPE 3 (dons les 20 ans)</b>												
6	Remplacement des luminaires à long terme	122	11 700	6 900	1 428 000	1 713 600	1 713 600	1 713 600	750	61 500		
<b>TOTAL 3 ETAPES HT en HT</b>							<b>3 870</b>			<b>61 500 €</b>		
<b>ETAPE SECURITAIRE</b>												
7	Stratègie des aménagements de sécurité	20							SECURITE	1 000	20 000	
8	Stratègie des aménagements de sécurité	10							SECURITE	2 000	20 000	
<b>TOTAL 4 ETAPES HT en HT</b>										<b>182 700 €</b>		
<b>TOTAL HT</b>							<b>45 210</b>	<b>22 845</b>	<b>128 610</b>	<b>15 730</b>	<b>22 537 €</b>	<b>19</b>

L'estimation s'élève à 397 600 € HT.



Classification des luminaires	Préconisation	Quantité de luminaires	PLAN FARE ESSENTIEL	GAINS	Passe en CAP U1+U2+U3	GAINS		
U1	Installation White LED remplaçant les ampoules existantes	226	Rénovation des luminaires classés U1 et U2 par des Leds	97 519 kWh -63.5%	Rénovation des luminaires classés U1 et U2 et U3 par des Leds	123 381 kWh -80%		
U2	Moyen moins remplacement nécessaire dans les 5 ans	25		soit		14 628 € TTC	Soit	18 507 € TTC
U3	Moyen plus remplacement nécessaire dans les 10 ans	122		Maintenance préventive sur les U3		Investissement 197 250 €		Investissement 289 750 €

**MARPA**



Plusieurs demandes d'interventions nous sont parvenues (bancs, palissades...) Ces demandes seront satisfaites courant 2022.

### **Schéma directeur de l'assainissement /eaux pluviales**

Nous avons sur Corbeilles 10 kms de réseaux d'eau pluviale et 13 kms de réseaux d'assainissement. Un test à la fumée a été réalisé à partir du 18 octobre pour détecter les raccordement eaux pluviales sur le réseau assainissement.

### **Travaux de réfection de voirie**

Nous avons attribué les travaux de voiries à la Société RVauvelle comme suit :

- 1°) Les patureaux (devrait être fait au 15 décembre 2021)
  - 2°) Chemin de la motte
  - 3°) Rue des déportés
  - 4°) Ruelle des commerçants
  - 5°) La croix de roue
  - 6°) Route de Verville
  - 7°) Maison neuves
- 105 959.04 TTC / 88 299.20 € HT

Prestation Mission Maîtrise d'œuvre (BTP Concept) 4 540.00 € TTC

### **COMMISSION TRAVAUX**

Une visite des voiries prévues à la réfection et la chaufferie sont proposées à l'assemblée le samedi 6 novembre 10h00 (pour une durée de deux heures environ).

### **Mme CHARBONNIER Sandrine**

#### **Logements**

- Rue de Beaune : le bail commercial va bientôt être signé
- Rue des Ecoles : entrée prévue fin novembre
- Rue du château : entrée prévue début novembre – garage déjà loué
- Rue de la motte : sortie 15 novembre / dossier déposé entrée possible mi-novembre

Projet 2022 : rénovation énergétique des logements de la gendarmerie et des logements rue des Déportés.

#### **Bibliothèque**

- Atelier Manga le 13 octobre à la salle du gâtinais : 10 enfants de 8 à 15 ans. Les enfants ont été ravis de l'après-midi avec l'auteur M. COINTAULT.
- Echange avec le RAM de la CC4V sur les animations possibles pour les tout-petits.
- Projet de délocaliser des points de lecture à l'école ainsi qu'au centre de l'enfance. Les modalités ne sont pas encore finalisées.
- Réunion bibliothèque avec médiathèque au Bignon Mirabeau le 16 novembre.

#### **Affaires sportives**

- La CC4V a revu quelques créneaux des associations sportives.
- Rallye du Gâtinais : en partenariat nous aurons une réflexion à avoir pour organiser des salles



**Mme LAMARGOT Nathalie**

Remercie pour les travaux effectués avenue de Bordeaux et demande si des projets sont prévus pour une piste cyclable. M. Lelièvre indique qu'il y aura un relevé topographique et une étude sera faite.

**Mme RAQUIN Béatrice**

Demande si la vente du 10-12 place St Germain a été réalisée. Mme le Maire répond que l'acte de vente n'est pas encore signé.

**Mme BRUN Michelle**

Interroge sur la mise en place de la fibre optique. Mme le Maire et M. Lelièvre informent que les travaux sont toujours en cours et ce jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 (sous toute réserve).

La séance est levée à 22H45

La secrétaire de séance,  
Michelle BRUN

Le Maire  
Françoise BERNARD



<b>Nom – Prénom</b>	<b>Signatures ou procuration</b>
Mme BERNARD Françoise	
M. CONSTANT Daniel	
Mme MARTIN Isabelle	
M. LELIEVRE Joël	
Mme CHARBONNIER Sandrine	
M. FRINGARD Jean-Claude	
Mme BRUN Michelle	
M. MARTIN Laurent	
M. DOS SANTOS Philippe	
Mme RAGOT Carine	
Mme RAQUIN Béatrice	
M. SIMEANT Jean-Philippe	
Mme RAKOTOVAO Harisoa	
Mme MAISON Sophie	M. CONSTANT Daniel
Mme LAMARGOT Nathalie	
M. DIVOUX Jérôme	
M. JOUHANNET Brendan	
M. LECLAND Jacky	